

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU  
PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

-----



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail

-----

# **LOI DE REGLEMENT POUR L'ANNEE 2017**

# **LOI DE REGLEMENT POUR L'ANNEE 2017**

# T A B L E D E S M A T I E R E S

- Exposé des motifs.....	Page 3
- Loi portant règlement du budget de l'état pour l'année 2017.....	Page 6
- Compte 98 « Résultats d'exécution de la Loi de Finances » .....	Page 8
- Compte 018 «Résultats des budgets non réglés».....	Page 9
- Etat de recouvrement des recettes autorisées.....	Page 10
- Etat d'ordonnement des dépenses.....	Page 11
- Tableau de comparaison des dépenses ordonnancées aux ressources encaissées.....	Page 12

## EXPOSE DES MOTIFS

### **Cadre général**

En vertu de l'article 118 de la Loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire et conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, le Gouvernement soumet au vote du Parlement, un projet de Loi de Règlement du budget de l'Etat, en vue de rendre compte de l'exécution de la loi de finances.

Ainsi, la Loi de Règlement vise deux principaux objectifs, à savoir :

- informer le Parlement de l'exécution de la Loi de finances portant budget de l'Etat, en ressources et en dépenses ;
- arrêter définitivement les comptes de la gestion.

En effet, conformément à l'article 49 de la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de finances, la Loi de règlement constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses pour une gestion budgétaire donnée, et établit le montant du déficit ou de l'excédent qui en résulte. Elle ratifie, le cas échéant, les modifications apportées aux crédits ouverts depuis la dernière Loi de finances. Elle constitue ainsi l'ultime étape du processus budgétaire qui permet à l'Assemblée Nationale d'apprécier l'action gouvernementale à travers les réalisations.

### **Contexte de l'exécution du budget de l'Etat**

L'exécution budgétaire au cours de l'année 2017 s'est déroulée dans un contexte socio-économique globalement favorable malgré les chocs internes et externes survenus en début d'année.

En effet, l'environnement économique mondial a été marqué par une accélération des activités par rapport au ralentissement enregistré en 2016. Ainsi, la croissance mondiale, qui était ressortie à 3,3% en 2016 contre 3,5% en 2015, a atteint 3,7% en 2017, grâce notamment au rebond notable du commerce international et à la poursuite de l'expansion de l'investissement. Toutefois, le marché international a enregistré en 2017 une forte baisse du prix du cacao et un retour à la hausse du cours du pétrole brut, ayant induit de ce fait des contraintes sur le budget de l'Etat.

Au niveau sous régional, la croissance du PIB dans la zone UEMOA s'est établie à 6,7% en 2017 contre 6,6% en 2016, tirée essentiellement par la vigueur de la demande intérieure et se traduisant par des hausses significatives des valeurs ajoutées dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Au plan national, le positionnement du pays sur l'échiquier international a été davantage renforcé au cours de l'année 2017 avec entre autres, le succès de l'organisation de la cinquième édition du Forum des Marchés Emergents et de la deuxième édition de la Conférence Internationale sur l'Emergence de l'Afrique (CIEA) en mars 2017, des Huitièmes Jeux de la Francophonie en juillet 2017 et du cinquième Sommet Union Africaine - Union Européenne en novembre 2017 tenu pour la première fois en Afrique Sub-Saharienne, ainsi qu'avec l'attribution de la présidence de la Commission de la CEDEAO à la Côte d'Ivoire en décembre 2017.

Par ailleurs, le Gouvernement a apporté des réponses appropriées aux revendications sociales enregistrées en début d'année, notamment avec la signature d'un protocole d'accord portant trêve sociale, contribuant ainsi à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. Quant à la croissance économique, elle s'est établie dans ce contexte à 7,7% et est tirée par l'ensemble des secteurs, en particulier le secteur tertiaire (+6,6%) et le secteur secondaire (+3%).

Au niveau budgétaire, la nécessité de prendre en compte les effets financiers des mesures prises par le Gouvernement en réponse aux revendications intervenues en début d'année ainsi que l'impact de l'évolution des cours internationaux du cacao et du pétrole brut sur les projections de recettes fiscales ont conduit à l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi de finances rectificative n°2017-807 du 07 décembre 2017 portant budget de l'Etat pour la gestion 2017. Les ajustements opérés à travers ce collectif budgétaire ont ramené le niveau du budget de 6 501 421 152 075 FCFA à 6 447 638 712 432 FCFA.

En effet, au niveau des ressources, des modifications à la baisse ont été apportées aux prévisions de recettes fiscales en lien avec principalement l'évolution constatée des cours du pétrole et du cacao sur le marché international ainsi que la renonciation par le Gouvernement de 5% du prix CAF sur les droits d'enregistrement du cacao en vue de soutenir le prix aux producteurs. Toutefois, les prévisions des recettes non fiscales ont été ajustées à la hausse en rapport avec la révision du niveau des paiements attendus des dividendes PETROCI et des privatisations et ventes d'actifs. Par ailleurs, des appuis additionnels obtenus auprès de la Banque mondiale, du Fonds Monétaire International, de la Banque Africaine de Développement et de l'Agence Française de Développement ont été pris en compte.

Du côté des dépenses, le niveau du service de la dette publique a été revu à la hausse en liaison avec notamment, l'appréciation du dollar et la programmation d'un emprunt obligataire sur le marché international non initialement prévu. Par ailleurs, le niveau des projets sur financements extérieurs a été révisé à la hausse pour prendre en compte de nouveaux financements obtenus auprès de la Banque mondiale dans le cadre de la mise en place de centres d'excellence africains. Cependant, la prise en compte de l'impact financier des réponses apportées par le Gouvernement aux revendications sociales et les contraintes observées sur les recettes budgétaires ont induit une réduction du niveau des autres dépenses.

Après la prise du collectif budgétaire, d'autres aménagements du budget ont également été opérés en ressources et en dépenses, pour les besoins de la bonne conduite de certaines opérations prioritaires de l'Etat. Ces ajustements se sont traduits par la mise à niveau de certaines recettes fiscales et non fiscales, par l'intégration de ressources destinées à la régularisation comptable du service complémentaire généré par les opérations d'émissions de marchés, par l'augmentation des tirages sur certains financements extérieurs notamment les emprunts projets, pour tenir compte de la performance dans l'exécution de certains projets ainsi que par l'intégration de nouveaux financements.

L'ensemble de ces opérations d'aménagements budgétaires se sont équilibrées en ressources et en dépenses à 668 953 881 718 FCFA, portant ainsi le niveau du budget de l'Etat de 6 447 638 712 432 FCFA à 7 116 592 594 150 FCFA.

Ces différents aménagements sont ratifiés dans la présente Loi de règlement.

### **Exposé des motifs de l'article 1<sup>er</sup> :**

En application des dispositions de l'article 49 de la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de finances, l'article 1<sup>er</sup> de la présente Loi de règlement a pour objet de ratifier les ouvertures de crédits complémentaires et les modifications intervenues depuis la prise du dernier collectif budgétaire de l'année.

Pour l'année 2017, ces ouvertures de crédits portent sur 177 559 229 270 FCFA de ressources intérieures et 491 394 652 448 FCFA de ressources extérieures.

### **Exposé des motifs de l'article 2 :**

Conformément aux règles de comptabilisation des résultats budgétaires, le résultat de l'exécution de la Loi de finances est déterminé par virement au compte 98 « Résultat d'exécution de la Loi de Finances », des soldes des comptes suivants :

- compte 90 «Dépenses du Budget Général» ;
- compte 91 «Ressources du Budget Général» ;
- compte 96 «Comptes Spéciaux du Trésor».

### **Exposé des motifs de l'article 3 :**

En application des règles de comptabilisation des résultats budgétaires en vigueur, le résultat au sens de la Loi de règlement est obtenu à partir des soldes des comptes 98 « Résultat d'exécution de la Loi de finances » et 97 « Différences à incorporer au découvert du Trésor ».

L'article 3 arrête les montants définitifs des recettes et des dépenses et dégage le résultat global de l'exercice budgétaire.

Ce résultat initialement inscrit en partie simple au compte 01 « Résultats des budgets non réglés », est transporté après le vote de la Loi de règlement au compte 02 « Découverts du Trésor et Réserves ».

## LOI PORTANT REGLEMENT DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2017

L'Assemblée Nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Les ouvertures de crédits complémentaires d'un montant de 668 953 881 718 FCFA, portent le niveau du budget de l'Etat pour l'année 2017 de 6 447 638 712 432 FCFA à 7 116 592 594 150 FCFA.

### ARTICLE 2 :

Pour la gestion 2017, conformément aux règles de comptabilisation des résultats budgétaires en vigueur, le compte 98 «Résultat d'exécution de la Loi de Finances» enregistre un solde déficitaire de 168 766 644 246 FCFA, déterminé par virement sur ce compte, des soldes des comptes ci-après :

- Compte 90 « Dépenses du Budget Général » d'un montant de 6 147 429 070 984 FCFA ;
- Compte 91 « Ressources du Budget Général » d'un montant de 5 978 662 426 738 FCFA ;
- Compte 96 « Comptes Spéciaux du Trésor » d'un montant de 0 FCFA.

### ARTICLE 3 :

Le résultat déficitaire de 168 766 644 246 FCFA de la gestion budgétaire 2017 est obtenu comme suit :

<b>Recettes</b>	<b>6 537 234 396 406</b>
<b>Dépenses</b>	<b>6 706 001 040 652</b>
	<hr/>
<b>Résultat déficitaire</b>	<b>-168 766 644 246</b>

Le déficit budgétaire de 168 766 644 246 FCFA est transféré au compte 01 « Résultats des budgets non réglés ».

Le déficit des budgets non réglés du compte 01 est de 168 766 644 246 FCFA au terme de la gestion 2017.

Ce déficit est transporté au compte 02 « Découverts et réserves du Trésor ».

**ARTICLE 4 :**

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le

**Alassane OUATTARA**

## TABLEAU - I - : COMPTE 98 "RESULTAT D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES"

En FCFA

INTITULE	DEBIT	CREDIT
Solde du compte 90 "Dépenses du Budget Général"	6 147 429 070 984	
Solde du compte 91 "Ressources du Budget Général"		5 978 662 426 738
Solde du compte 96 "Comptes Spéciaux du Trésor"		-
<b>TOTAL EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES</b>	<b>6 147 429 070 984</b>	<b>5 978 662 426 738</b>
<b>SOLDE DU COMPTE 98 "RESULTAT D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES"</b>	<b>-168 766 644 246</b>	

TABLEAU - II - : COMPTE 018 "RESULTAT DU BUDGET NON REGLE - ANNEE 2017"

En FCFA

INTITULE	SOLDE
Solde du compte 98 "Résultat d'exécution de la Loi de Finances"	-168 766 644 246
<b>SOLDE DU COMPTE 018 "RESULTAT DU BUDGET NON REGLE" AU 31/12/2017</b>	<b>-168 766 644 246</b>

TABLEAU - III - : COMPTE 01 "RESULTATS DES BUDGETS NON REGLES"

En FCFA

INTITULE	SOLDE
Compte 018 "Résultat du budget non réglé - année 2017"	-168 766 644 246
<b>SOLDE DU COMPTE 01 "RESULTATS DES BUDGETS NON REGLES" AU 31 /12/2017</b>	<b>-168 766 644 246</b>

## ANNEXE - I - : ETAT DE RECOUVREMENT DES RECETTES AUTORISEES

En FCFA

Natures des ressources	Collectif (1)	Budget Actuel (2)	Recouvrement (3)	Ecart (4)=(3)-(2)
<b>I . RESSOURCES DU BUDGET GENERAL (y/c ressources reçues des comptes de prêts)</b>	<b>5 897 642 892 502</b>	<b>6 558 020 624 482</b>	<b>5 978 662 426 738</b>	<b>-579 358 197 744</b>
<b>Recettes intérieures :</b>	<b>4 524 618 527 765</b>	<b>4 693 601 607 297</b>	<b>4 059 025 128 837</b>	<b>-634 576 478 460</b>
- Recettes fiscales	3 070 920 343 390	3 081 533 294 885	3 077 833 904 796	-3 699 390 089
- Recettes non fiscales	132 297 462 102	149 006 907 683	125 767 630 268	-23 239 277 415
- Recettes exceptionnelles		0	1 305 488 772	1 305 488 772
- Ressources d'emprunts sur marché financier intérieur	1 296 770 022 273	1 438 430 704 729	829 478 887 437	-608 951 817 292
- Prise à participation, cessions- privatisation	23 930 700 000	23 930 700 000	23 061 202 638	-869 497 362
- Prêts rétrocédés - Reversements	700 000 000	700 000 000	1 578 014 926	878 014 926
<b>Recettes extérieures :</b>	<b>1 373 024 364 737</b>	<b>1 864 419 017 185</b>	<b>1 919 637 297 901</b>	<b>55 218 280 716</b>
<b>Recettes extérieures sur projets :</b>	<b>925 605 544 737</b>	<b>947 989 735 394</b>	<b>374 365 233 622</b>	<b>-573 624 501 772</b>
- Emprunts projets	681 260 024 794	704 689 671 888	355 141 684 386	-349 547 987 502
- Dons projets	244 345 519 943	243 300 063 506	19 223 549 236	-224 076 514 270
<b>Recettes extérieures d'appui budgétaire :</b>	<b>447 418 820 000</b>	<b>463 807 792 386</b>	<b>412 706 248 034</b>	<b>-51 101 544 352</b>
- Emprunts programmes	280 628 495 000	280 628 495 000	252 279 683 142	- 28 348 811 858
- Dons programmes	166 790 325 000	183 179 297 386	160 366 962 526	- 22 812 334 860
- Autres recettes exceptionnelles			59 602 366	59 602 366
<b>Divers autres financements extérieurs</b>	<b>0</b>	<b>452 621 489 405</b>	<b>1 132 565 816 245</b>	<b>679 944 326 840</b>
- Eurobonds	0	452 621 489 405	1 132 565 816 245	679 944 326 840
<b>II . RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>550 695 819 930</b>	<b>559 271 969 668</b>	<b>560 149 984 594</b>	<b>878 014 926</b>
- Ressources des comptes de prêts rétrocédés	700 000 000	700 000 000	1 578 014 926	878 014 926
- Ressources des Comptes d'affectation spéciale	549 995 819 930	558 571 969 668	558 571 969 668	
dont Fonds d'Entretien Routier (FER)	104 534 364 535	108 169 076 929	108 169 076 929	
Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR)	14 490 000 000	13 588 187 333	13 588 187 333	
Correction pour double comptabilisation	<b>-700 000 000</b>	<b>-700 000 000</b>	<b>-1 578 014 926</b>	<b>-878 014 926</b>
<b>TOTAL DU BUDGET DE L'ETAT</b>	<b>6 447 638 712 432</b>	<b>7 116 592 594 150</b>	<b>6 537 234 396 406</b>	<b>-579 358 197 744</b>

Source: DGBF/DGTCP

## ANNEXE - II - : ETAT D'ORDONNANCEMENT DES DEPENSES

En FCFA

Natures des dépenses	Collectif (1)	Budget Actuel (3)	Exécution (4)	Ecart (5)=(4)-(3)
<b>I. DEPENSES DU BUDGET GENERAL</b>	<b>5 897 642 892 502</b>	<b>6 558 020 624 482</b>	<b>6 147 429 070 984</b>	<b>-410 591 553 498</b>
<b>Dette publique</b>	<b>1 459 761 123 756</b>	<b>1 999 565 220 594</b>	<b>1 973 416 819 436</b>	<b>-26 148 401 158</b>
- Dette Intérieure	884 215 517 970	1 015 236 309 806	999 790 386 913	-15 445 922 893
- Dette Extérieure	575 545 605 786	984 328 910 788	973 626 432 523	-10 702 478 265
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>2 691 045 250 030</b>	<b>2 770 819 785 090</b>	<b>2 767 900 343 989</b>	<b>-2 919 441 101</b>
- Dépenses de personnel	1 512 249 004 424	1 512 338 441 774	1 512 253 538 579	-84 903 195
- Autres dépenses ordinaires	1 178 796 245 606	1 258 481 343 316	1 255 646 805 410	-2 834 537 906
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>1 746 836 518 716</b>	<b>1 787 635 618 798</b>	<b>1 406 111 907 559</b>	<b>-381 523 711 239</b>
- sur financement intérieur	821 230 973 979	839 645 883 404	805 126 524 866	-34 519 358 538
- sur financement extérieur	925 605 544 737	947 989 735 394	600 985 382 693	-347 004 352 701
<b>II . DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>550 695 819 930</b>	<b>559 271 969 668</b>	<b>560 149 984 594</b>	<b>878 014 926</b>
- Dépenses sur ressources des comptes de prêts rétrocédés	700 000 000	700 000 000	1 578 014 926	878 014 926
- Dépenses sur ressources des comptes d'affectation spéciale	549 995 819 930	558 571 969 668	558 571 969 668	
dont Fonds d'Entretien Routier (FER)	14 490 000 000	13 588 187 333	13 588 187 333	
Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR)	104 534 364 535	108 169 076 929	108 169 076 929	
Correction pour double comptabilisation	-700 000 000	-700 000 000	-1 578 014 926	-878 014 926
<b>TOTAL DU BUDGET DE L'ETAT</b>	<b>6 447 638 712 432</b>	<b>7 116 592 594 150</b>	<b>6 706 001 040 652</b>	<b>-410 591 553 498</b>

I. RESSOURCES DU BUDGET GENERAL Natures des ressources	Ressources encaissées	I. DEPENSES DU BUDGET GENERAL Natures des dépenses	Dépenses exécutées
<b>Recettes intérieures :</b>	<b>4 059 025 128 837</b>	<b>Dettes publiques</b>	<b>1 973 416 819 436</b>
- Recettes fiscales	3 077 833 904 796	- Dette Intérieure	999 790 386 913
- Recettes non fiscales	125 767 630 268	- Dette Extérieure	973 626 432 523
- Recettes exceptionnelles	1 305 488 772	<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>2 767 900 343 989</b>
- Prises de participations - Cessions - Privatisations	23 061 202 638	- Dépenses de personnel	1 512 253 538 579
- Ressources perçues des comptes de prêts	1 578 014 926	- Autres dépenses ordinaires	1 255 646 805 410
- Ressources d'emprunts sur marché financier intérieur	829 478 887 437	<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>1 406 111 907 559</b>
<b>Recettes extérieures :</b>	<b>1 919 637 297 901</b>	- sur financement intérieur	805 126 524 866
<b>Recettes extérieures sur projets :</b>	<b>374 365 233 622</b>	- sur financement extérieur	600 985 382 693
- Emprunts projets	355 141 684 386		
- Dons projets	19 223 549 236		
<b>Recettes extérieures d'appui budgétaire :</b>	<b>412 706 248 034</b>		
- Emprunts programmes	252 279 683 142		
- Dons programmes	160 366 962 526		
- Autres recettes exceptionnelles	59 602 366		
<b>Divers autres financements extérieurs</b>	<b>1 132 565 816 245</b>		
- Eurobonds	1 132 565 816 245		
<b>Total du Budget Général :</b>	<b>5 978 662 426 738</b>	<b>Total du Budget Général</b>	<b>6 147 429 070 984</b>
<b>II. RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST)</b> Natures des ressources	<b>Ressources encaissées</b>	<b>II. DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b> Natures des dépenses	<b>Dépenses exécutées</b>
<b>Recettes des Comptes Spéciaux du Trésor</b>	<b>560 149 984 594</b>	<b>Titre 4: Dépenses des Comptes Spéciaux</b>	<b>560 149 984 594</b>
- Recettes des comptes de prêts rétrocédés	1 578 014 926	- Dépenses des comptes de prêts rétrocédés	1 578 014 926
- Ressources des comptes d'affectation spéciales	558 571 969 668	- Dépenses des comptes d'affectation spéciales	558 571 969 668
<b>Total des Comptes Spéciaux du Trésor :</b>	<b>560 149 984 594</b>	<b>Total des Comptes Spéciaux du Trésor :</b>	<b>560 149 984 594</b>
<b>III. RESSOURCES CONSOLIDEES DU BUDGET DE L'ETAT</b> Nature des ressources	<b>Ressources encaissées</b>	<b>III. DEPENSES CONSOLIDEES DU BUDGET DE L'ETAT</b> Nature des dépenses	<b>Dépenses exécutées</b>
Total du Budget Général	5 978 662 426 738	Total du Budget Général	6 147 429 070 984
Total des Comptes Spéciaux du Trésor	560 149 984 594	Total des Comptes Spéciaux du Trésor	560 149 984 594
Correction pour double comptabilisation	-1 578 014 926	Correction pour double comptabilisation	-1 578 014 926
<b>Total du Budget de l'Etat :</b>	<b>6 537 234 396 406</b>	<b>Total du Budget de l'Etat :</b>	<b>6 706 001 040 652</b>
		<b>SOLDE DEBITEUR</b>	<b>-168 766 644 246</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 537 234 396 406</b>		<b>6 537 234 396 406</b>